

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 70 (1929), p. 125-129

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1929__70__125_0

© Société de statistique de Paris, 1929, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1929

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 1929

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CLÉMENT COLSON, PRÉSIDENT.
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 JANVIER ET 20 FÉVRIER 1929.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.
DISTINCTIONS HONORIFIQUES.
COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
COMMUNICATION DE M. HENRI ULMER : L'ÉPARGNE EN FRANCE DEPUIS LA GUERRE ..

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. CLÉMENT COLSON, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Clément COLSON, Président.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 16 JANVIER ET 20 FÉVRIER 1929.

M. le Président met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 1929, inséré dans le *journal* de février. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

M. le Président fait savoir que, bien qu'ayant reçu en temps voulu la matière du numéro de mars, la maison Berger-Levrault n'est pas arrivé, une fois de plus, à faire paraître le journal de mars avant la présente séance, malgré les réclamations réitérées de notre Secrétaire général. L'adoption du procès-verbal de la séance du 20 février ne pourra donc avoir lieu qu'à la prochaine séance.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune objection; en conséquence, MM. DUVAL-FLEURY, RAICHON, André BIELLE, Edmond VALETTE, REYNAUD et Georges DEQUIDT sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. PAMART, conseiller à la Cour d'appel de Paris, 10, rue de Copernic (XVI^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. VÉRON, sous-directeur de la Séquanais-Incendie, accidents, risques divers, 70, rue d'Amsterdam (IX^e), présenté par MM. Perroncel et Barriol.

M. GALAUP, directeur de la Compagnie d'assurances sur la vie l'Alliance Française, 52, rue Taitbout (IX^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. LESSARD, membre de l'Institut des actuaires français, directeur adjoint

de la Nation-Vie, 1, boulevard Edgard-Quinet (XIV^e), présenté par MM. Hamon et Barriol.

M. Félix BOUCHER, 16, rue Laugier (XVII^e), présenté par MM. Jules Laurent et Barriol.

M. GOMONT, directeur de l'Urbaine-Incendie, 10, boulevard Haussmann (IX^e), présenté par MM. Girard et Hamon.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

M. le Président est heureux de féliciter notre collègue M. Pierre NEYMARCK, qui vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont il donne l'énumération. Il fait une mention spéciale de l'Almanach financier pour 1929.

M. le Secrétaire général indique que la prochaine réunion aura lieu dans la grande salle de l'hôtel des Sociétés savantes; l'ordre du jour présente un intérêt tout à fait exceptionnel car l'orateur est un spécialiste de l'application des machines à statistiques.

COMMUNICATION DE M. HENRI ULMER : « L'ÉPARGNE EN FRANCE DEPUIS LA GUERRE ».

M. le Président donne la parole à M. Henri ULMER pour le développement de sa communication.

M. BARRIOL, après avoir félicité M. ULMER de son intéressante communication, dit que l'on pourrait trouver des renseignements très complets sur l'assurance-vie dans le journal *l'Assurance moderne*, de notre collègue, M. HAMON. Ces renseignements, établis d'après les bilans, sont publiés dans le courant de juillet.

M. BARRIOL demande à M. ULMER s'il a pu tirer quelques renseignements pratiques des statistiques publiées par le Timbre : toutes les valeurs mobilières réellement émises sont en effet soumises à la taxe; enfin, il signale que les emprunts faits par les communes et remboursés par des surtaxes locales temporaires ne sont pas toujours connus; ils prennent actuellement une grosse importance.

M. ULMER répond qu'il a fait usage des renseignements publiés par les journaux; il n'a rien pu tirer des statistiques de l'Enregistrement, qui paraissent trop tard.

M. BOURDON prend la parole en ces termes :

« Dans sa communication, M. ULMER a montré l'extrême difficulté qu'il y aurait à évaluer dans sa totalité l'épargne française actuelle. Très prudemment, il a refusé même de le tenter. Ne serait-il pas utile cependant d'essayer des approximations en marquant l'erreur possible qu'elles comportent. Si grande que soit cette erreur possible, elle paraît très inférieure aux variations de l'épargne française apparente depuis trois quarts de siècle.

« Cette épargne a été évaluée par M. PUPIN à :

13 %	des revenus privés français	de 1853 à 1878
8 %	— —	de 1878 à 1903
11,5 %	— —	de 1903 à 1911

« Les chiffres admis par P. LEROY-BEAULIEU étant plus faibles : 3.000 à 3.500 millions de francs par an à la veille de la guerre mondiale, tandis que

M. PUPIN à la même date portait l'épargne française à 4.300 millions, dont 800 réparant des pertes et 3.500 correspondant à un décroissement net de richesse.

« Les chiffres les plus forts, ceux de M. PUPIN, ont été dépassés pendant la guerre et de beaucoup. Pendant les trente premiers mois, du 1^{er} août 1914 au 31 janvier 1917, les souscriptions aux divers emprunts de l'État — à l'exclusion des remboursements et des doubles emplois résultant de la transformation de Bons en obligations ou en rentes — ont atteint 35.600 millions. Il a pu se constituer en outre d'autres épargnes : n'en tenons pas compte. Déduisons au contraire des 35.600 millions tout ce qui n'était pas épargne : produit de la vente de stocks ou de titres étrangers, etc. La déduction semble être largement faite, si on la porte à 15 ou 16 milliards (Cf. pour le détail notre étude sur *L'augmentation de l'épargne française pendant la guerre* dans la *Revue d'Économie politique*, 1917). Resterait 20 milliards d'épargne en trente mois, soit 8 milliards par an, deux fois plus que la plus forte évaluation de l'épargne d'avant-guerre.

« Pour 1920, M. PUPIN, si j'ai bien entendu, évaluait l'épargne française — après déduction de 4 milliards remboursés par l'État — à 26 milliards, soit six fois l'épargne d'avant-guerre. Le franc valait alors environ 40 centimes-or : cela fait donc à peu près 10 milliards de francs-or. L'épargne, mesurée en or, en excluant les effets de la dépréciation de la monnaie, aurait encore été plus que double de l'épargne d'avant-guerre : résultat d'autant plus intéressant qu'il a été possible ici de tenir compte de la dépréciation de la monnaie. On peut d'ailleurs comparer aux résultats obtenus par M. PUPIN ceux auxquels nous étions arrivés dans la *Revue d'Économie politique* de 1922-23.

« Ainsi, chaque période de hausse des prix a été marquée par une augmentation de l'épargne à la fois dans son chiffre absolu et dans sa proportion aux revenus privés. Ce parallélisme s'est-il prolongé lorsque la hausse des prix, provoquée par la dépréciation de la monnaie, s'est accélérée dans les proportions que l'on sait? Ou bien au contraire une hausse foudroyante, catastrophique a-t-elle entraîné des conséquences opposées à celles d'une hausse plus lente et a-t-elle tari partiellement l'épargne au lieu de l'accroître? Le problème est d'une telle importance qu'il convient d'apporter toutes les données propres à l'étudier, même fragmentaires et incertaines — pourvu qu'on n'en dissimule point le caractère. Tel est le motif de la question que je m'excuse d'avoir dû justifier par de si longs développements et que je résumerai en un mot : pourrait-on — M. ULMER, qui est particulièrement qualifié pour cela, pourrait-il — apporter une évaluation de l'épargne française dans les dernières années (évaluation prudente : non pas x milliards, mais entre x et y milliards) et mettre les fluctuations de l'épargne en rapport avec celles des prix et de la monnaie — sans oublier de distinguer deux questions : combien a-t-on épargné (eu égard à la valeur du franc au moment où l'épargne était faite)? dans quelle mesure cette épargne a-t-elle été ensuite rongée par la dépréciation de la monnaie (ce qui a trait à l'histoire du capital plutôt qu'à celle de l'épargne, entendue au sens de l'acte d'épargner)? »

Pour répondre à l'idée émise par M. BOURDON sur la relation entre l'épargne française et le niveau des prix après guerre, M. ULMER dit qu'il y a lieu de constater qu'après guerre cette relation serait faussée du fait que les mouvements internationaux des capitaux sont intervenus et que de l'épargne s'est trouvée ainsi dissimulée.

M. le PRÉSIDENT attire l'attention sur ce que les premiers emprunts de guerre évalués à 35 milliards ont été couverts en partie par l'utilisation de valeurs étrangères dont la valeur ne peut être considérée comme de l'épargne.

C'est ce qui a fait ramener par M. BOURDON le chiffre de 35 milliards à 19 ou 20 milliards comme valeur approximative de l'épargne pendant cette période.

M. MICHEL dit ensuite :

« Je me permets d'apporter une contribution à la documentation rassemblée par notre collègue M. ULMER. Avant guerre, on évaluait le placement annuel de l'épargne de 3 à 5 milliards suivant que l'on envisageait : pour les valeurs mobilières la valeur au cours de la Bourse ou la valeur nominale, et pour les valeurs immobilières, les meubles, les installations industrielles, etc..., la valeur vénale ou le prix de revient.

« A notre avis, on pouvait adopter une valeur moyenne d'épargne consolidée de 3 milliards 500 millions, dont au moins 2 milliards en valeurs mobilières proprement dites et 1 milliard 500 millions en immeubles, meubles, etc... Dans ce chiffre de 1 milliard 500 millions figuraient également des plus-values résultant des nouveaux lotissements urbains et des améliorations agricoles, et la fraction s'appliquant strictement aux nouvelles constructions ne dépassait peut-être pas 600 à 800 millions, correspondant à un prix de revient de 1 milliard à 1 milliard 200 millions.

Or, il est un fait indéniable, c'est qu'actuellement, même sans tenir compte du territoire de nos trois départements recouverts, on construit plus qu'avant-guerre et que depuis juillet 1926, le coefficient du coût de construction par rapport aux prix de 1914, dépasse 600 %; depuis les derniers mois de 1928, il atteint 651 %. Nous pouvons donc conclure que la valeur de placement annuel consolidé en constructions neuves doit actuellement dépasser 5 milliards (francs stabilisés). »

M. le PRÉSIDENT est d'avis que, pendant la guerre, l'épargne s'est accrue en France dans de notables proportions par suite de la suppression d'un grand nombre d'éléments de dépenses.

M. CADOUX se demande si avant les périodes de dépréciation, l'épargne a vraiment progressé notablement et s'il n'y a pas eu arbitrage de placement plutôt qu'épargne.

M. le PRÉSIDENT, d'après les chiffres déjà cités, ne pense pas que l'arbitrage ait pu être très important.

M. HUBER estime que les premiers emprunts de guerre ont fait revenir plusieurs fois la même épargne et que le total des emprunts ne saurait représenter le total de l'épargne française.

M. le PRÉSIDENT est tout à fait d'accord sur ce point, mais en considérant la France et non les particuliers, car il y a eu véritablement endettement de la collectivité envers les particuliers.

Il signale toutefois une difficulté réelle de calcul dans le fait que chaque emprunt acceptait en libération une portion des emprunts antérieurs, portion qu'il est impossible de retrouver « à quelques milliards près ».

M. MICHEL, à titre de recoupement statistique, se permet d'attirer l'attention sur les données ci-après :

« Le coût de la guerre et des réparations (dommages aux biens et aux personnes) s'élèvera pour la France à environ 195 milliards francs-or sur lesquels il restait à payer, au 31 décembre 1927, environ 16 milliards francs-or. A cette époque, déduction faite de la dette commerciale, de la dette d'avant-guerre et des sommes dues par les Gouvernements étrangers, la dette publique française s'élevait à 70 ou 75 milliards francs-or, le contribuable français avait donc payé environ 105 milliards francs-or, dont approximativement 50 milliards par le fait de la stabilisation légale (après la dévaluation monétaire); il y a donc eu (déduction faite d'environ 7 milliards 875 millions remboursés par l'Allemagne), environ 48 milliards d'épargnes individuelles accumulées qui, depuis la guerre jusqu'en 1927, ont été employés à l'amortissement de la Dette publique.

« En temps ordinaire, un amortissement normal de la Dette publique ne pourrait être considéré que comme une charge annuelle s'ajoutant à l'impôt

car cette charge représente au bénéfice de la collectivité une amélioration quelconque faite avec les deniers de l'emprunt, tandis que les charges de guerre et de réparation sont des dépenses ne comportant en réalité aucune amélioration de l'outillage national. »

M. DESSIRIER tient à appuyer l'argument de M. MICHEL en ce qui concerne le niveau de la production de la construction neuve après guerre. Une enquête de la *Statistique générale de la France* sur les demandes d'autorisation de bâtir dans 80 grandes villes de France, toutes discriminations faites (nombre d'étages par immeuble, églises, etc...) a donné l'indice 120 par rapport à la base 100 de 1913 avec une erreur d'approximation de 10 % tout au plus.

M. le Président remercie à nouveau M. ULMER et les divers collègues qui ont pris part à la discussion.

La séance est levée à 22 h. 30.

Le Secrétaire général,

A. BARRIOL.

Le Président,

COLSON.
